LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la condamnation des actes de christianophobie commis contre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban

rattaché à la délibération 2026 DGRI 24

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la liberté de conscience, la liberté de culte et la protection des minorités religieuses sont des droits fondamentaux garantis par le droit international ;

Considérant que les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban constituent une composante historique, culturelle et spirituelle essentielle de ces peuples et qu'elles sont aujourd'hui confrontées, comme l'ensemble des populations civiles, aux conséquences de la guerre, de l'occupation, de la colonisation et des déplacements forcés ;

Considérant que la guerre conduite par le gouvernement de Benjamin Netanyahu frappe les populations civiles, détruit les lieux de vie, les infrastructures, les patrimoines et les lieux de culte, et aggrave l'exil forcé de communautés déjà fragilisées ;

Considérant qu'au Liban, les frappes et opérations militaires israéliennes ont touché des villages, des terres agricoles, des infrastructures civiles et des lieux de culte, notamment dans le sud du pays, forçant à l'exil des habitants chrétiens et d'autres confessions ;

Considérant que plusieurs églises et bâtiments paroissiaux ont été détruits ou gravement endommagés à Yaroun, Derdghaya, Qawzah et Alma el Chaab, illustrant l'impact des opérations militaires israéliennes sur le patrimoine chrétien et les populations civiles ;

Considérant qu'en Palestine occupée, les chrétiens palestiniens subissent également l'occupation, la colonisation, les violences de colons, les restrictions de circulation, les destructions et les déplacements forcés qui frappent l'ensemble du peuple palestinien ;

Considérant qu'à Taybeh, dernier village entièrement chrétien de Cisjordanie occupée, des colons israéliens ont attaqué les abords de l'église Saint-Georges et du cimetière chrétien et incendié des terres agricoles, dans un contexte d'agressions répétées contre les habitants et leur présence historique sur leurs terres ;

Considérant qu'à Gaza, l'église catholique de la Sainte-Famille, qui servait de refuge à des centaines de civils, chrétiens et musulmans, a été touchée le 17 juillet 2025 par un tir israélien, causant la mort de trois civils et plusieurs blessés, dont le prêtre de la paroisse ;

Considérant que les autorités israéliennes imposent régulièrement des restrictions d'accès aux lieux saints chrétiens de Jérusalem, notamment pendant les célébrations de Pâques, et que le 29 mars 2026, dimanche des Rameaux, le patriarche latin de Jérusalem, le cardinal Pierbattista Pizzaballa, et le Custode de Terre sainte ont été empêchés d'accéder au Saint-Sépulcre ;

Considérant que les attaques contre des églises, les violences commises contre des communautés chrétiennes, les restrictions d'accès aux lieux saints de Jérusalem et les atteintes au patrimoine chrétien en Palestine et au Liban participent d'un climat de christianophobie dont les autorités israéliennes portent la responsabilité par leurs actes et leur absence de protection ;

Considérant que la diminution continue de la présence chrétienne en Palestine, en particulier à Jérusalem et en Cisjordanie, fait peser un risque d'effacement progressif d'une présence chrétienne plurimillénaire au cœur de la Terre sainte ;

Considérant que la protection des minorités religieuses ne peut être invoquée de manière sélective et que la solidarité exprimée à l'égard des chrétiens persécutés dans le monde doit également s'appliquer aux communautés chrétiennes de Palestine et du Liban victimes de la guerre, de l'occupation, de la colonisation et des atteintes à la liberté de culte ;

Considérant que Paris s'est toujours voulue une ville de paix, de liberté de conscience, de solidarité internationaliste et de protection de celles et ceux qui sont persécutés en raison de leur origine, de leur religion ou de leur appartenance réelle ou supposée à une minorité.

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- condamne les actes de christianophobie commis contre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban, ainsi que les attaques visant leurs lieux de culte, leurs écoles, leurs terres, leurs cimetières et leur patrimoine ;

- condamne les frappes israéliennes contre les populations civiles, les villages, les infrastructures et le patrimoine civil et religieux au Liban, à Gaza, en Cisjordanie occupée et à Jérusalem ;

- condamne les restrictions imposées par les autorités israéliennes à la liberté de culte et à l'accès aux lieux saints chrétiens, notamment à Jérusalem ;

- réaffirme son attachement à la protection de la liberté de conscience, de la liberté de culte et du patrimoine religieux des communautés chrétiennes de Palestine et du Liban ;

- exprime sa solidarité avec les chrétiens palestiniens et libanais, ainsi qu'avec l'ensemble des populations civiles victimes de la guerre, de l'occupation, de la colonisation et des déplacements forcés ;

- étudie, en lien avec les associations humanitaires, les Églises concernées et les organisations de solidarité internationale, les moyens de soutenir l'aide aux populations civiles et la préservation du patrimoine religieux en Palestine et au Liban ;

- interpelle le Gouvernement français afin qu'il agisse auprès des autorités israéliennes pour garantir le libre accès aux lieux saints chrétiens de Jérusalem et la protection des communautés chrétiennes de Palestine et du Liban.